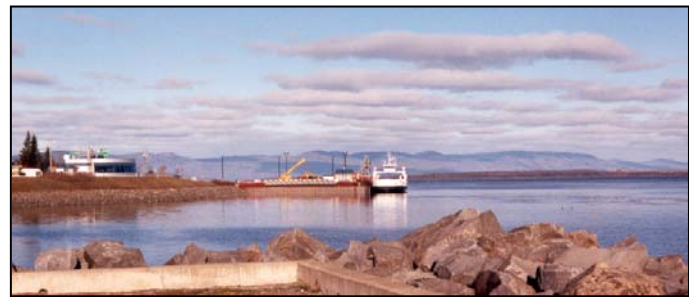


## Restauration et mise en valeur du bassin de la rivière du Sud (Montmagny)

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>THÈME</b>                          | <b>Mise en valeur et accessibilité de l'estuaire du Saint-Laurent/Aménagement du littoral</b> |
| <b>LOCALISATION</b>                   | Montmagny   |
| <b>PROMOTEUR</b>                      | Corporation d'aménagement du bassin de Montmagny  |
| <b>NIVEAU D'IMPLICATION DE LA ZIP</b> | Appui   |

### OBJECTIFS À LONG TERME DU PROJET

- Corriger la situation créée par la déviation du courant dans le bassin de la rivière du Sud à marée basse, suite à la construction du barrage hydroélectrique;
- Sauvegarder et améliorer les battures (marais à scirpe);
- Assurer la desserte vers la communauté de l'Isle-aux-Grues;
- Respecter et mettre en valeur les autres usages à l'intérieur et autour du bassin (usages maritimes, résidentiels et touristiques, observations fauniques, éléments patrimoniaux).



### PROBLÉMATIQUE

Le bassin de Montmagny se localise en plein cœur de la ville de Montmagny. Ce plan d'eau constitue l'embouchure de la rivière du Sud sur le fleuve St-Laurent et est soumis aux fluctuations des marées du fleuve. Délimité à l'ouest par le quai du Large et à l'est par la Pointe-aux-Oies, le bassin pénètre à l'intérieur des terres d'une distance équivalente à sa largeur, soit environ 480 mètres. La rivière du Sud s'y déverse par l'entremise d'une chute naturelle, rehaussée d'un seuil bétonné. À l'automne et au printemps, des milliers d'Oies des neiges trouvent refuge dans le bassin à marée basse et s'alimentent de la végétation aquatique qui pousse sur la dune principale. Des touristes se rassemblent par centaine sur les rives du bassin pour les observer.



Le bassin est aussi un plan d'eau propice à la navigation. Havre naturel, il abrite une marina, quelques bateaux d'excursion ainsi que plusieurs embarcations de plaisance au mouillage. À marée haute, le traversier qui assure la desserte vers l'Isle-aux-Grues, vient s'amarrer au quai du Large. Bien qu'il soit situé dans l'un des secteurs de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent parmi les plus propices à la sédimentation, les forts courants de la rivière du Sud ont permis de prévenir les accumulations de sédiments dans la portion ouest du bassin.

Toutefois, depuis la mise en opération de la centrale hydroélectrique de Montmagny en mai 1996, l'écoulement des eaux dans le bassin s'est modifié. L'évacuation des eaux turbinées dans la portion est du bassin aurait eue pour conséquence de favoriser la formation du chenal principal dans ce secteur à marée basse. Cette modification a aggravé le problème de sédimentation dans la portion ouest du bassin près du quai du Large, en plus de générer de l'érosion sur la batture, habitat essentiel pour plusieurs oiseaux (marée basse) et poissons (marée haute).

## **DESCRIPTION DU PROJET**

Un groupe de citoyens déterminés à trouver une solution durable au problème, a lancé en 1999 le projet de restauration et de mise en valeur du bassin de Montmagny. Le projet consiste à rétablir l'écoulement de l'eau de la rivière du Sud à marée basse vers la portion ouest du bassin, de façon à protéger l'habitat faunique exceptionnel qu'est la batture, à améliorer les conditions de navigation pour le traversier et à mettre en valeur les autres usages dans et autour du bassin, le tout en conciliation avec les activités de la centrale hydroélectrique.

À cette fin, la portion Est du bassin deviendra une zone écologique pour la faune, alors que les activités de navigation se concentreront dans la portion Ouest. Les aménagements proposés sont de :

- Construire deux épis déflecteurs submergés à marée haute, favorisant l'écoulement vers la portion gauche du bassin ;
- Mettre en place un brise-lames en enrochement à l'embouchure du bassin, pour protéger les zones de navigation ;
- Effectuer le dragage de la portion ouest du bassin (zones de navigation).

Voici les principales étapes de ce projet :

- 1- Définition du projet (étape complétée);
- 2- Plan d'action et de mise en œuvre (étape complétée);
- 3- Étude de faisabilité (étape complétée)
  - Élaboration du concept (incluant une modélisation numérique du projet);
  - Financement;
  - Construction;
  - Échéancier;
- 4- Processus d'évaluation environnementale;
- 5- Planification et conception définitive;
- 6- Construction;
- 7- Mise en service.

## **FAISABILITÉ**

L'étude de faisabilité a démontré que le projet fonctionnait du point de vue de l'ingénierie. De plus, le projet a obtenu la faveur des élus fédéral, provincial et municipal. La principale difficulté est le financement du projet. Certaines autorisations des ministères de l'environnement du Québec et de Pêches et Océans Canada seront probablement nécessaires à la réalisation du projet.

## **PARTENAIRES POTENTIELS**

- Député fédéral - comté Bellechasse – Etchemins – Montmagny – L'Islet;

- Développement économique Canada;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Travaux publics Canada;
- Bureau d'audience publique sur l'environnement;
- Député provincial - circonscription Montmagny – L'Islet;
- Innergex;
- Hydro-Québec;
- Ministère de l'environnement du Québec;
- Ministère des régions;
- Transport Québec;
- Société de la faune et des parcs du Québec;
- Société des traversiers du Québec ;
- CLD de Montmagny;
- Conseil régional en environnement Chaudière-Appalaches;
- Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches;
- MRC de Montmagny;
- NORAM Experts-Conseils;
- Office du tourisme de la Côte-du-Sud;
- Ville de Montmagny;
- Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny;
- Centre des migrations;
- Marina de Montmagny;
- Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

#### **COÛTS DE RÉALISATION**

- 4- Processus d'évaluation environnementale : 180 000 \$
- 5- Planification et conception définitive : À déterminer
- 6- Construction : À déterminer
- 7- Mise en service : À déterminer

#### **ÉCHÉANCE DU PROJET**

- 4- Processus d'évaluation environnementale : Avril 2002 à janvier 2004
- 5- Planification et conception définitive : Octobre 2003 à janvier 2004
- 6- Construction : Janvier 2004 à juin 2004
- 7- Mise en service : Juin 2004

#### **INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF**

- Rétablissement de l'écoulement de l'eau de la rivière du Sud à marée basse vers la portion ouest du bassin;
- Amélioration des conditions de navigation pour le traversier;

## RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

NORAM, août 2000. Étude de définition de projet. Dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du bassin de Montmagny, pour la Ville de Montmagny. 69 p. + annexes.

NORAM, mai 2001. Plan d'action et de mise en œuvre. Dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du bassin de Montmagny, pour la Corporation d'aménagement du bassin de Montmagny. 74 p.+ annexes.

NORAM, juin 2001. Plan d'action et de mise en œuvre – Sommaire exécutif. Dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du bassin de Montmagny, pour la Corporation d'aménagement du bassin de Montmagny. 8 p.+ annexes.

NORAM, août 2002. Modélisation numérique des conditions hydrodynamiques, actualisation du concept et estimation des coûts des travaux. Dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du bassin de Montmagny, pour la Corporation d'aménagement du bassin de Montmagny.